

## Les permanences du commissaire enquêteur

### SIÈGE DE LANNION-TRÉGOR

Lundi 25 sept. 2017  
de 9h à 12h

Jeudi 26 oct. 2017  
de 14h à 17h

### MAIRIE DE PLOUARET

Mercredi 4 oct. 2017  
de 14h à 17h

Vendredi 20 oct. 2017  
de 9h à 12h

### MAIRIE DE BELLE ISLE EN TERRE

Mercredi 4 oct. 2017  
de 9h à 12h

### MAIRIE DE PLESTIN LES GRÈVES

Samedi 14 oct. 2017  
de 9h à 12h



Périmètre du  
**SAGE Baie  
de Lannion**



## Les 3 règles du SAGE

1

**Interdire  
le carénage**

hors des lieux équipés  
de systèmes de collecte  
et de traitement des  
effluents.

2

**Interdire  
les rejets directs  
d'eaux traitées**

au milieu superficiel pour les dispositifs  
d'assainissement non collectif des  
nouveaux bâtiments dans les zones  
prioritaires littorales  
(zone rouge cartée ci-dessus)

3

**Encadrer  
les nouveaux  
projets**

conduisant à la destruction  
des zones humides



Les **BONS** gestes  
au quotidien

## Préservons la ressource en eau

Depuis septembre 2016, il est mesuré un déficit pluviométrique et un bas niveau des nappes d'eau souterraines et des débits des cours d'eau. Les pluies des derniers mois n'ont pas permis de recharger les nappes.

Face à ce constat, le Préfet des Côtes-d'Armor a signé le 11 mai 2017 un arrêté réglementant les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource en eau dans les Côtes-d'Armor.

## Le saviez-vous ?



Ceci n'est pas  
une bouche  
d'égout, **MAIS**  
une grille d'eau  
pluviale

▲ Les eaux aboutissent directement dans le milieu naturel (cours d'eau et mer) sans être épurées.

▲ 1 g de biocide contenu dans les peintures antifouling pollue 10 000 m<sup>3</sup> d'eau

→ Une réflexion est en cours pour développer les équipements de carénage sur le littoral concerné par le SAGE Argoad-Trégor-Goëlo, le SAGE Baie de Lannion, les 2 sites Natura 2000 en lien avec la démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC).

### Contact

Lucie CHAUVIN / Animatrice du SAGE

Lannion-Trégor Communauté  
1 rue Monge  
22307 Lannion  
**02 96 05 60 57**  
lucie.chauvin@lannion-tregor.com

[www.sage-baie-lannion.fr](http://www.sage-baie-lannion.fr)

SI VOUS VOULEZ VOUS RENSEIGNER SUR :  
La qualité de l'eau potable sur votre commune  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr) ou [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les débits des cours d'eau  
[www.geobretagne.fr](http://www.geobretagne.fr) (rubrique applications)

La qualité des eaux de baignade  
[www.baignades.sante.gouv.fr](http://www.baignades.sante.gouv.fr)

La qualité des eaux de pêche à pied de loisir  
[www.pecheapied-responsable.fr](http://www.pecheapied-responsable.fr)



Je répare les fuites



Je ne gaspille pas l'eau



Je récupère les  
eaux de pluie



J'utilise du paillis



# la lettre du SAGE

## Baie de Lannion



SEPT. 2017

05

Édito

## Enquête publique du 25 sept. au 26 oct. 2017



Retrouvez toutes les  
informations utiles et suivez  
l'avancement du SAGE sur :  
[www.sage-baie-lannion.fr](http://www.sage-baie-lannion.fr)

Elaboré à l'échelle des bassins versants du Léguer, de la Lieue de Grève et des petits bassins versants côtiers situés entre Trédrez-Loquémeau et Perros-Guirec, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Baie de Lannion vise à préserver une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante sur notre territoire. Son élaboration est le fruit d'une large concertation entre les différents acteurs représentatifs du territoire réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau.

Suite à la consultation des assemblées délibérantes, ce projet a été adopté par la CLE le 7 juillet 2017.

A compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral approuvant le SAGE, les décisions administratives dans le domaine de l'eau ainsi que les documents d'urbanisme devront être compatibles aux orientations et objectifs du SAGE.

C'est pourquoi, je vous invite à prendre connaissance de ce projet et à donner votre avis lors de l'enquête publique qui se déroulera du 25 septembre au 26 octobre 2017 (dates des permanences du commissaire enquêteur précisées page 5). Le projet est consultable dans les mairies des 38 communes concernées par le SAGE Baie de Lannion et sur le site de la DDTM des Côtes d'Armor. Les avis seront ensuite examinés en Commission Locale de l'Eau et contribueront à améliorer le projet.



M. Jean-Claude LAMANDE  
Président de la C.L.E du SAGE  
Baie de Lannion

Ce bulletin est réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor et les intercommunalités et producteurs d'eau du territoire hydrographique « Baie de Lannion »

Directeur de publication : Jean-Claude Lamané



# Le SAGE Baie de Lannion

ARRÊTÉ  
LE 7 JUILLET 2017

## QUELLES SONT LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU SAGE ?

71 DISPOSITIONS . 3 RÈGLES



### Assurer les besoins en eau

→ pour l'alimentation en eau potable, le maintien des activités économiques et le bon fonctionnement des milieux aquatiques sources de biodiversité.

#### Comment ?

- diminution de la demande en eau
- favoriser l'infiltration des eaux et le rechargement des nappes phréatiques plutôt que leur ruissellement (protéger et restaurer les milieux aquatiques, améliorer la gestion des eaux pluviales)

### Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires

→ par la sensibilisation et l'accompagnement

- des particuliers (Interdiction d'utilisation 1<sup>er</sup> janvier 2019)
- des collectivités locales (plus d'utilisation d'herbicides en 2021)
- des agriculteurs

### Lutter contre les pollutions bactériologiques

→ Les objectifs visent :

- la « bonne qualité » des eaux de baignade (échéance 2023)
- le classement en « A » des 3 zones conchylicoles : Landrellec et Goas Treiz (échéance 2023) et Banc du Guer (échéance 2027)
- la recommandation « tolérée » pour toutes les zones de pêche à pied de loisir (échéance 2023)
- l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement collectif et des stations d'épuration (limiter l'arrivée d'eau de pluie dans les réseaux)
- la remise aux normes des dispositifs d'assainissement individuel
- la réhabilitation des mauvais branchements « eaux usées/eaux pluviales »



### Lutter

contre les rejets polluants en mer

### Atteindre & préserver

le bon état des eaux et des milieux aquatiques

### Veiller

à la qualité des rejets

### Réduire

les consommations en eau

### Satisfaire

les besoins en eau pour les différents usages

### Respecter

la réglementation en vigueur

### Avoir

une meilleure connaissance du phénomène de prolifération des phytoplanctons toxiques

### Améliorer & partager

les connaissances

### Communiquer & sensibiliser

### Améliorer

la gouvernance des politiques liées à l'eau

### Prévenir et sensibiliser

sur les risques de submersion marine et d'érosion côtière

### Prévenir

les crues et les risques d'inondations

### Préserver et restaurer les milieux naturels

→ cours d'eau, zones humides, bocage

#### Pourquoi ?

En bon état, ces milieux favorisent l'épuration des eaux et le rechargement des nappes, participent au soutien des débits d'étiage (alimentation en eau des rivières l'été et l'automne) et à la régulation des crues, limitent l'érosion des sols et sont sources de biodiversité.



### Éradiquer les phénomènes de marées vertes

→ en travaillant collectivement sur le volet préventif

(réduction des flux d'azote arrivant en baie de la Lieue de grève, limitation des transferts par l'aménagement du territoire et l'évolution des pratiques).

→ en limitant le risque sanitaire par le volet curatif (ramassage)



## Le cycle de l'eau sur le SAGE Baie de Lannion



D'INFOS SUR  
www.sage-baie-lannion.fr  
www.cotes-darmor.gouv.fr  
Rubriques . publications - enquête publique .